

Nouvelles du Comité cantonal SPV

Retraites - CPEV

En raison des discussions relatives à un nouveau plan de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), la Société pédagogique vaudoise n'organisera pas sa traditionnelle séance d'informations sur les retraites en janvier 2018.

A l'issue des négociations auxquelles elle participera, la SPV proposera une séance d'information pour les personnes concernées.

Toutefois, si un-e membre SPV a des questions sur sa situation personnelle, il-elle peut contacter la SPV afin d'obtenir les informations nécessaires.

Concernant l'avancée des discussions sur le nouveau plan de la CPEV, la SPV invite ses membres à lire les informations publiées tant sur www.spv-vd.ch ainsi que sur le site internet de la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF, www.fsf-va.ch).

Gregory Durand
gregory.durand@spv-va.ch

Un dernier Majuscules avant la nouvelle formule !

La Société pédagogique vaudoise vous propose pour la dernière fois, un numéro allégé du journal Majuscules. En janvier 2018, une version augmentée et enrichie sera envoyée à tous les membres de la SPV. Le Comité cantonal SPV se réjouit d'ores et déjà de vous le proposer.

Le départ de la Société pédagogique vaudoise du Syndicat des enseignants romands (SER) implique une nouvelle version du Majuscules. C'est une belle opportunité que le Comité cantonal SPV souhaite saisir pour communiquer sur toutes les actions qu'elle entreprend ou sur ses prises de position. Il souhaite également apporter un regard pédagogique et associatif. En effet, il est important de rappeler que la SPV est structurée en huit associations professionnelles. Ce futur journal représente un engagement indispensable envers tous les membres de la SPV.

L'objectif est donc de créer un journal proche du terrain et qui répond aux demandes de ce dernier. Une revue qui se lira, un peu partout, qui traitera d'école et qui permettra de faire réagir. Et comme dans toutes créations, le journal évoluera en fonction des remarques de chacun.

Afin de proposer une revue de qualité, un comité de rédaction a été créé. Il est composé d'Antoinette Fallet Girardet, Christine Hurlimann, Nadjette Laguecir et de Gregory Durand.

Ces quelques lignes encore pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont écrit dans les 108 Majuscules précédents (le premier a été publié en février 1994 et les autres à lire sur <http://spv-va.ch/publications>) ainsi que tous les collègues qui écriront dans les 108 numéros suivants.

Pour le Comité cantonal SPV,
Gregory Durand

Nouvelles des associations SPV

AG DISSOLUTIVE AVMP

Le jeudi 11 janvier 2018, le Comité cantonal de la SPV invite les membres de l'Association vaudoise des maître-sse-s primaires a participé à l'assemblée générale pour dissoudre cette association. En effet, la SPV s'est dorénavant réorganisée avec une association du cycle 1 (AVEP1) et une du cycle 2 (AVPE2). Cette AG permettra de revenir rapidement sur quelques actions de l'AVMP et de remercier les acteurs qui ont oeuvré pour le bon fonctionnement de l'AVMP. L'unique point à l'ordre du jour sera la dissolution de l'association.

AG dissolutive AVMP Jeudi 11 janvier 2018 18h30

Le lieu sera communiqué quelques jours avant l'AG aux personnes inscrites via gregory.durand@spv-vd.ch d'ici le 28 décembre 2017.

Assurances maladie 2018

L'Office fédéral de la santé publique a publié, il y a quelques semaines, les primes d'assurances maladie de base. Ainsi, chacun est appelé à vérifier les augmentations que sa caisse a prévues dans son contrat actuel et à décider de modifier ou non sa situation, soit par le montant de la franchise, soit par le choix même de l'assurance et des différents modèles proposés.

Un comparateur totalement indépendant a été mis sur pied par l'Office fédéral des assurances sociales, il est accessible à l'adresse suivante: www.priminfo.ch.

Assurance de base

Toutes les assurances maladie de base ont l'obligation d'offrir le même catalogue de prestations. Ces entreprises ont également l'obligation de vous accepter sans questionnaire de santé préalable.

Modifier votre franchise ou le modèle d'assurance

Vous pouvez, chaque année selon l'évolution de vos frais de santé, modifier votre franchise et souscrire aux modèles alternatifs (ou les quitter).

Changer d'assurance

Concernant l'assurance maladie de base, vous pouvez résilier votre contrat d'assurance jusqu'au 30 novembre de manière à ce que le changement soit effectif au premier janvier 2018. Vous pouvez vous inscrire dans la nouvelle assurance de base jusqu'au 31 décembre 2017.

Attention : tous les courriers doivent être envoyés en «recommandé» (LSI) et les délais sont compris comme correspondant à la réception du courrier dans les bureaux de la société d'assurances !

AGENDA

Jeudi 23 novembre 2017

Manifestation contre le plan de la CPEV:
+ 2 ans, c'est non !

Jeudi 11 janvier 2018

AG Dissolutive AVMP